

# Guide d'autodéfense des investisseurs

C'EST ÉCRIT PARTOUT. LES EXPERTS VOUS LE RÉPÈTENT. POUR INVESTIR AVEC SUCCÈS, MÊLEZ-VOUS DE VOS AFFAIRES! LITTÉRALEMENT.

par Danny Raymond

«**T**ous les journaux avaient prédit la déconfiture de Nortel six mois avant la plongée des actions», dit Nicole Gadbois-Lavigne, présidente du conseil d'administration de l'ACTIF, une coopérative en formation financière. Alors, comment des milliers d'investisseurs ont-ils pu être ainsi floués? «Les citoyens sont d'une imprudence totale, répond le président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (Médac), Yves Michaud. D'où l'importance de connaître l'environnement économique et financier, mais surtout de se méfier du

d'abord, sur le fonctionnement du monde financier ensuite. Pour vous aider, voici un petit cours d'autodéfense en quatre leçons.

## LEÇON 1 CIBLEZ VOS OBJECTIFS

Si ce n'est pas déjà fait, il faut déterminer vos horizons de placement en fonction de votre profil d'investisseur. En clair, vous voulez faire quoi avec votre argent? Constituer une mise de fonds pour l'achat d'une maison? Payer les études de vos enfants? Prendre votre retraite dans 20 ans? En fonction des buts fixés, vous pourrez choisir vos placements en tenant compte du niveau de risque acceptable pour vous.

## «LES CITOYENS SONT D'UNE IMPRUDENCE TOTALE.»

Yves Michaud, président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (Médac)

chant des sirènes et des séductions abusives des malfrats de la finance», lance-t-il sur un ton coloré.

Dans sa brochure *Savoir placer son argent*, l'Association des banquiers canadiens (ABC) souligne à grand trait la première règle à observer en matière de placement: se renseigner. Sur soi-même

L'ABC a défini quatre périodes significatives de la vie et suggère des types de placements pour chacune d'elles: les premières années (de 0 à 35 ans), les années intermédiaires (de 35 à 49 ans), la préparation de la retraite (de 45 ans à la retraite) et la retraite (60 ans et plus). Pour définir votre profil d'investisseur,



les institutions financières, les représentants en placement et les sites Internet spécialisés offrent des grilles à remplir qui peuvent être utiles, mais «ces outils restent des instruments sans grandes nuances», modère le président-directeur général de l'ACTIF, Jean R. Soublière. Consultez un planificateur financier indépendant pour vous constituer un portefeuille personnalisé.

## LEÇON 2 FAITES VOS DEVOIRS

Votre indifférence à l'égard de vos placements est plus risquée que le marché lui-même, répètent les spécialistes. Sans suivi serré, vos affaires ne vont nulle part: mauvais conseils, mauvais placements, mauvais rendements. Comment faire autrement? En y consacrant du temps, soutiennent les experts. Pour faire ses devoirs, il faut d'abord aller à l'école. «S'inscrire à un cours reste la première chose à faire pour comprendre les règles de base du placement», affirme Normand Caron, conseiller en formation au Médac. Créé en 1995 à l'initiative de son président, Yves Michaud, l'organisme offre des séances d'initiation aux activités boursières et aux assemblées d'actionnaires.





«On fait contrepoids aux entreprises en donnant la parole aux petits investisseurs», ajoute Fernand Daoust, vice-président du Médac.

Pour vous impliquer davantage dans la gestion de vos placements, L'ACTIF offre des activités de formation sur mesure. L'adhésion à l'organisme coûte 20 \$ par an et des ateliers sont offerts à l'unité ou à forfait. Autour des ateliers gravitent les conférences, débats, colloques, séminaires et classes. L'ACTIF supervise des clubs d'investissement, une première au Québec, où les membres s'initient aux placements en investissant de l'argent réel en groupe. «Les mises de fonds oscillent entre 25 et 100 \$ par mois», explique Jean R. Soublière. Tout au long du parcours, on y apprend comment faire les analyses appropriées, prendre des décisions éclairées et comment acheter et vendre des actions. Cette forme d'épargne s'appuie sur des activités éducatives de mise en pratique des connaissances.»

### LEÇON 3

#### APPRENEZ VOS LEÇONS

S'informer sur les tendances du marché demeure le meilleur investissement. L'ACTIF conseille de sur-

veiller certains titres pendant un an pour voir leur évolution. Abonnez-vous à deux ou trois journaux et consultez les sites Internet consacrés à la finance. Yves Michaud abonde dans ce sens, en prenant soin d'insister sur la nécessité de lire absolument les prospectus émis par les entreprises, qui contiennent des informations cruciales sur la valeur des titres d'une entreprise. On peut tous les consulter sur le site Internet [sedar.com](http://sedar.com). Les données vous semblent indéchiffrables? Demandez l'aide d'un comptable, suggère M. Michaud.

### LEÇON 4

#### SUIVEZ VOTRE CONSEILLER

Avant de congédier votre représentant, posez-vous trois questions cruciales, suggère Nicole Gadbois-Lavigne: «Est-ce que j'ai le temps, la volonté et les moyens de gérer mes finances personnelles?» Certes, rares sont les personnes qui peuvent «boursicoter» à temps complet. N'empêche, votre représentant ne doit pas avoir droit de vie ou de mort sur vos épargnes pour autant. Bien au contraire. «Le client, c'est vous. Vous avez toujours le dernier mot», insiste Mme Gadbois-Lavigne. ◀

## 13 commandements

**P**renez le temps de choisir votre représentant, suggère l'Autorité des marchés financiers. Les experts consultés recommandent de lui poser 13 questions:

- 1 Quelle est votre expérience?
- 2 Quels sont vos anciens employeurs?
- 3 Avez-vous des références?
- 4 Êtes-vous inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers?
- 5 Quelle gamme de produits et services êtes-vous autorisé à offrir?
- 6 Faites-vous affaire avec des clients qui présentent le même profil que moi?
- 7 Quels sont les produits qui correspondent à mon profil d'investisseur?
- 8 Quels types de placements suivez-vous de près (les valeurs spéculatives, les fonds communs de placement, les valeurs sûres)?
- 9 Quel est leur rendement des 10 dernières années?
- 10 Quels sont les frais liés aux transactions?
- 11 Comment facturez-vous vos services?
- 12 Si je change de portefeuille en cours de route, quels sont les frais?
- 13 Avez-vous fait l'objet de sanctions?

## Pour en savoir plus

**L'Autorité des marchés financiers**

1-877-525-0337

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

**Fédération québécoise des coopératives en animation et en formation financière ACTIF**

1-877-552-2843

[www.actif.net](http://www.actif.net)

**Fonds canadien de protection des épargnants**

1-866-243-6981

[www.cipf.ca](http://www.cipf.ca)

**Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires**

514-286-1154

[www.medac.qc.ca](http://www.medac.qc.ca)